

SASU 3A-MK

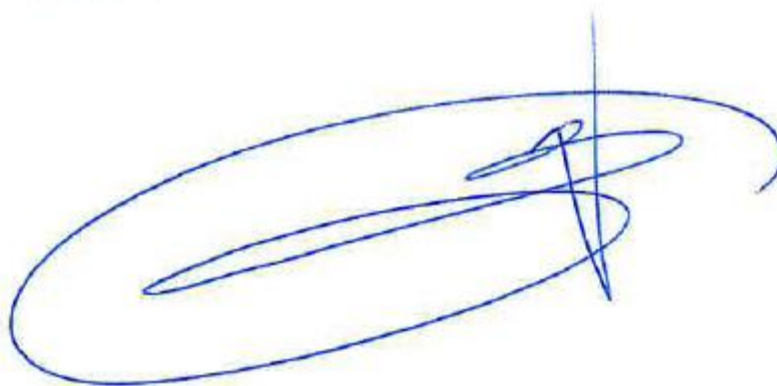
111 TER RUE LEDRU ROLLIN

94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 29/02/2024

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'E' shape with a vertical line crossing through it.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024		et clos le		29022024		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage		☐		art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																							
Désignation de la société										Adresse du siège social													
SASU 3A-MK																							
SIRET										89465737800010													
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement													
111 TER RUE LEDRU ROLLIN																							
94100 ST MAUR DES FO SSES																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																							
B ACTIVITÉ																							
Activités exercées										Chauffeur de taxi		Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Bénéfice imposable à 15%						Déficit		8 783							
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																							
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%						PV exonérées (art. 238 quindecies)									
Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%																	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐		Zones franches urbaines				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%						Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐														Autres dispositifs				☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																☐							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?										☐		Si oui, indication du logiciel utilisé											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :										Nom et adresse du conseil :													
COMPTABILITE TAXIS										44 Avenue du Général de Gaulle													
										94240 L'HAY LES ROSES													
Tél :																Tél :							
OGA/OMGA										☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :										Date :						Lieu :							
										Qualité et nom du signataire :													
N° d'agrément :																Signature :							
Examen de conformité fiscale (ECF)										☐		prestataire :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise SASU 3A-MK
et Date de clôture de l'exercice 29022024

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU 3A-MK		111 TER RUE LEDRU ROLLIN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				94100 ST MAUR DES FOSSES			
SIRET		8 9 4 6 5 7 3 7 8 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		2	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		29022024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			6 908
	Immobilisations financières* (1)	040		042			1 790
	Total I (5)	044		048			8 698
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	17 658	074		17 658	11 162
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	528	086		528	1 471
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	18 186	098		18 186	12 633
	Total général (I + II)	110	18 186	112		18 186	21 331
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		15 394		2 182	
	Résultat de l'exercice	136		(5 196)		13 212	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		11 298		16 494	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 130		1 090	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		4 396		2 385	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		1 362		1 362	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		6 888		4 837		
Total général (I + II + III)		180			18 186		21 331
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	12 024	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		2 917

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 3A-MK				Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 29022024		Exercice N-1 clos le 31122023		
				1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export	209				
			et livraisons	215				
			intracommunautaires	217				
	Production stockée * (Variation de stock en produits intermédiaires,)			218	2 639	51 461		
	Production immobilisée *			222				
	Subventions d'exploitation reçues			224				
Autres produits			226					
			230	67	901			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	2 706	52 363			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 530	33 401		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	378	554		
	Rémunérations du personnel *			244				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			246				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			248	404	2 507		
	Dotations aux provisions			250				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		252				
		dont cotisations versées aux organisations sy ndicales et professionnelles		254				
Total des charges d'exploitation (II)			256	4 312	36 462			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				258	(1 606)	15 901		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			260				
	Produits exceptionnels (IV)			262	2 917			
	Charges financières (V)			264	2			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			300	6 504	304		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(5 196)	13 212	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	5 196	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise inno- vante (44. sexies A)	989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructura- tion de la défense (44 terdecies)	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
					Déduction excep- tionnelle simulateur de conduite	641		
				350		3 587		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	8 783	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	8 783	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

2033B - Divers à réintégrer
au 29/02/2024

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 29/02/2024

Libellé	Montant
moins value vehicule	3 587
Totalisation	3 587

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU 3A-MK										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460	10 028	462		464	10 028	466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480	1 790	482		484	1 790	486											
		TOTAL		490	11 818	492		494	11 818	496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550	3 120	552	404	554	3 524	556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570	3 120	572	404	574	3 524	576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤	⑥	⑦	⑧									
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %														
1	10 028	3 524	6 504	2 917	(3 587)																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578 10 028	580 3 524	582 6 504	584 2 917	586 (3 587)	581		587		589											
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			Régularisations																	
	TOTAL																				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 29/02/2024

[illegible][illegible]

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 3A-MK

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A				NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice									
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606													
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607													
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616													
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626													
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636													
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646													
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656													
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666													
TOTAL				680		682		684		686													
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
		Dotations		Reprises																			
Fonds commercial		681		683																			
Autres Immob. incorp.		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																
Terrains		710		715		2																	
Constructions		720		725		3																	
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		4																	
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		5																	
Matériel de transport		750		755		6																	
Autres immobilisations corporelles		760		765		7																	
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780													
II												DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982													
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice				982 bis													
Déficits imputés										983													
Déficits reportables										984													
Déficits de l'exercice										860	8 783												
Total des déficits restant à reporter										870	8 783												
IV												DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381													
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)								325															
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327															
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380													
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326															
N° du centre de gestion agréé										388													
Montant de la TVA collectée										374	847												
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	358												
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398													
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 29/02/2024**

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt

Montant

Totalisation

Désignation de l'entreprise : SASU 3A-MK		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 29022024	
		Durée en nombre de mois 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	2 639	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	2 639	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	67	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	67	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	457	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 053	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	3 510	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(805)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 20220204

N° SIRET 89465737800010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3A-MK

ADRESSE (voie) 111 TER RUE LEDRU ROLLIN

CODE POSTAL 94100 VILLE ST MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AIT AMARA Prénom(s) MOHAND AREZKI
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 18101984 N° département 99 Commune AZAJA Pays ALGERIE
Adresse : N° 68 Voie rue du pont de creteil
Code postal 94100 Commune ST MAUR DES FOSSES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 219022101214

N° SIRET

89465737800010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3A-MK

ADRESSE (voie) 111 TER RUE LEDRU ROLLIN

CODE POSTAL 94100 VILLE ST MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT